

COMMUNE D'ANDERT CONDON

Conseil municipal en date du 20 Février 2024

Procès-Verbal

Présents : GUILLERMIN Patrick, Maire – MARTINAT Francine – CERDAN Denis – WHEELER Frédéric, adjoints – CHRISTIANNE Nicole, RIBOULON Jean Luc, FLATTOT Cindy, BERLIOZ Sarah, MARJOLLET Valentine, MUTTONI Didier conseillers

Absent excusé : TORRES DO TALHO Emmanuel

Secrétaire de séance : MARTINAT Francine

ORDRE du JOUR

Délibérations

- Impôts locaux - convention avec la CCBS pour la refacturation du logiciel CMAGIC
- Renouvellement bail de chasse
- Rémunération des agents recenseurs
- Travaux de rénovation mairie/salle des fêtes
- Convention avec la CCBS PIA concernant le plan d'attribution des logements et l'hébergement des personnes défavorisées
- Autorisation de signature de la convention de fonctionnement du service commun d'instruction du droit des sols

Informations

- Demande du comité des fêtes
- ONF
- Atteintes aux élus
- Canalisation Rue de l'église
- Pouvoir police du maire
- Groupes informels whats app - crues /inondation/ruissellements sur le territoire de la CCBS

Questions diverses

Mme Francine MARTINAT est nommée secrétaire de séance

Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité

- 1 Impôts locaux - convention avec la CCBS pour la refacturation du logiciel CMAGIC

Monsieur le maire et notre secrétaire ont suivi une formation organisée par la CCBS, sur l'optimisation des recettes pour la commune à partir de l'estimation exacte des biens de chaque habitation (répartition des surfaces habitables, vérandas, piscines, extension de surface habitables, abris de jardin au-delà de 5m2.) Le logiciel CMAGIC permet cette étude précise et permettra aux communes de taxer au plus juste l'ensemble des

propriétaires de la commune. La CCBS achètera les droits de ce logiciel et refacturera aux communes 900 euros. Monsieur le maire propose de garder ce logiciel seulement cette année et de ne pas le reconduire l'année prochaine.
Pour à l'unanimité (10 voix)

2- Renouvellement bail de chasse

Les chasseurs signent tous les 6 ans un bail de chasse avec la commune avec un montant négocié au renouvellement du bail. Ces 6 dernières années le montant fixé était de 120 euros, Monsieur le maire propose pour 2024/2030, un montant de 150 euros par an pour chasser sur les terres communales
Pour à l'unanimité

3- Rémunération des agents recenseurs

La commune a reçu la somme de 664 euros de la part de l'INSEE pour organiser le recensement effectué du 18 janvier au 17 février 2024, par un coordonnateur/ recenseur et un autre recenseur.

Au prorata du nombre d'heures effectuées, sur la base du SMIC horaire la rémunération proposée sera de :

- 1036 euros brut pour le coordonnateur/ recenseur
- 849 euros brut pour le 2ème recenseur

Vote : 5 pour ; 3 abstentions (2 élues n'ont pas participé au vote puisque leur mari étaient recenseurs)

4- Travaux de rénovation mairie/salle des fêtes

Etude pour à l'unanimité

Nous n'avons pas été éligibles dans le cadre du plan « village d'Avenir ». Pour autant Monsieur le sous- préfet a sollicité une rencontre pour pouvoir nous accompagner sur d'autres dispositifs de subventions pour mener à bien notre projet de rénovation de la salle des fêtes, cuisine, mairie. Sa proposition est compte tenu des différents corps de métiers qui devront intervenir, de s'appuyer sur un maître d'œuvre qui sera à même de nous faire des propositions tant sur le plan agencement mais aussi et surtout les travaux de mise en conformité sur le plan énergétique, acoustique, sécurité incendie...En termes de subventions « fond vert » dès 30% d'économie sur le plan énergétique nous permet d'être éligible. Monsieur Jack Mermet, maître d'œuvre sur Belley a fait une 1^{ère} estimation des besoins. Le coût de sa prestation et accompagnement sur ce projet sera de 8200 euros HT.
Pour à l'unanimité

5- Convention avec la CCBS PIA concernant le plan d'attribution des logements et l'hébergement des personnes défavorisées

L'ensemble des communes risquant un jour d'avoir recours à cette convention d'attribution des logements, sont invitées à délibérer sur le bienfondé de cette commission.
Pour à l'unanimité

6- Autorisation de signature de la convention de fonctionnement du service commun d' instruction du droit des sols

Outre le service habituel d' instruction du droit des sols, la CCBS propose une nouvelle mission :

- Sur sollicitation des communes adhérentes, le service commun d' instruction des droits des sols réalisera des missions d' accompagnement des contrôles des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme délivrées, en cours de chantier (recolement) et des missions de contrôle des travaux en cas de constructions illégales.

Ce service bien entendu sera facturé en fonction du nombre de dossiers qui seront « recollés »

Beaucoup de conseillers municipaux appelés à s'exprimer partent du principe que si l' instruction des dossiers était correctement analysée dans le cadre du service ADS, nous ne devrions pas à avoir ce type de contrôle ni de recours en justice comme c' est le cas actuellement sur une construction illégale, alors que nous avons bien signalé au service ADS cette demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n' approuve pas ce projet, ne souhaite pas étendre sa convention avec le service ADS pour ce qui concerne les missions d' accompagnement des contrôles de travaux.

Contre 7 voix ; 1 pour, 2 abstentions

7- Demande du comité des fêtes

Celui-ci sollicite un espace de 20m² pour pouvoir ranger leur matériel dans notre réserve actuelle rue du centre

Recycler la structure en acier de l'ancien chapiteau

Réaliser un abri à bois au stade.

A ce jour et pour au moins 5 ans, aucun travaux ne seront effectués dans l'annexe de la mairie. Monsieur le Maire propose que nous mettions provisoirement ce local à la disposition du comité des fêtes. Libre à eux de l'agencer au mieux et de libérer la réserve actuelle de la mairie rue du centre. Pour ce qui concerne le recyclage de la structure en acier et la création d' un abri bois aucune difficulté, sous réserve du choix de l' emplacement avec la mairie et des normes de son implantation.

8- ONF

L' estimation de la valeur de la coupe de bois disponible à Gevrin est évaluée à 357,66 euros. Cette valeur nous permet d' établir le montant des coupes de bois qui seront attribuées en fonction du nombre de demandes (à ce jour potentiellement 2 demandes) quoiqu' il en soit la coupe n' excèdera pas 70 euros.

9- Atteintes aux élus

Désignation du référent déontologique de l' élu local :

à la disposition de l' élu en cas de non- respect des principes déontologiques de la charte des élus locaux : Monsieur Jean Pierre SUETY a été nommé à ce poste.

10- Canalisation Rue de l' église

Suite à la demande de Monsieur Bardon Maurice pour une séparation parcellaire de son terrain rue de l' église en vue d' une vente, nous nous sommes rapprochées de la régie des eaux de la CCBS pour organiser ce chantier. Mme Martinat a rencontré M Lemasquierier directeur de la régie des eaux pour commencer à établir le cahier des charges et évaluer le coût de la dérivation de la source des hoteaux afin qu' elle ne se jette plus dans la lagune. Cette étude devrait prendre entre 3 et 6 mois. Son suivi technique sera sous l' entière responsabilité de M Denis Cerdan, 3ème adjoint chargé du dossier eau et assainissement accompagné par M le Maire.

11- Pouvoir police du maire

Demande de RDV avec la gendarmerie de Culoz, concernant le droit de police du Maire et la protection des élus.

La gendarmerie de Culoz prendra contact dès que possible pour travailler sur ces 2 projets.

12- Groupes informels whats app - crues /inondation/ruissellements sur le territoire de la CCBS

Un référent par commune ayant le passage d' un cours d' eau à risque (pour nous le furans à la Pie) doit être nommé pour assurer ce plan de vigilance. Madame Nicole Christianne s' est portée volontaire.

Questions diverses

- Plan de sauvegarde des communes et suivi de la DECI

Madame Martinat rappelle à M le Maire que ces 2 documents sont en attente de travail

- Sécurité routière

Nous avons interpellé l' agence routière de l' Ain, pour voir comment sécuriser la traversée de Bognens route de St Germain les Paroisses (vitesse excessive et dangereuse) un compteur a tout de suite été installé. Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de travail sur cette thématique. Constitution du groupe :

- Mesdames Marjollet et Flattot. Messieurs Riboulon et Whecler.

Concernant la traversée de Gevrin, M Laubez René nous fait part de la même dangerosité à l' entrée de Gevrin, route de Chavilleu. Un panneau 30KM sur le panneau d' entrée sera posé.

- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents relevant de la fonction publique territoriale.

Ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal dans le cadre du vote du budget

- Eau et assainissement :

Le point de convergence pour avoir un budget en équilibre se rapprochera des 8 ans plutôt que 10 ans. Ce qui veut dire que d'ores et déjà certaines communes vont voir augmenter plus rapidement que prévu leur facture d'eau et d'assainissement.

- PLUI et pacte fiscal et financier

Les conseillers municipaux sont invités à participer aux rencontres sur ces 2 enjeux qui vont mobiliser la fin de notre mandat.

- Pacte fiscal et financier : le 21 mars à 18h Culoz salle des fêtes
- PLUI : le 10 Avril à 18h (lieu à préciser)

- Participation des élus aux cérémonies et manifestations

Lors du repas du 3ème âge, bon nombre d'administrés ont regretté la faible participation du conseil municipal à leur côté pour ce temps festif. Monsieur le Maire rappelle les engagements de l' élu municipal.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h00 Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 Février 2024

**A Andert-Condon, le 20/02/2024
Le Maire, Patrick GUILLERMIN**



